

SESSION 2021

Concours externe et interne

Inspecteur de la jeunesse et des sports

I J S

Concours externe : Deuxième épreuve d'admissibilité (épreuve obligatoire)

Concours interne : Deuxième épreuve d'admissibilité – (épreuve optionnelle)
Choix à l'inscription

Composition de droit public

Durée : 5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

Sujet de composition de droit public

Egalité et fonction publique

Programme fixé à l'annexe II de l'arrêté du 28 janvier 2005 fixant les modalités et les programmes des concours de recrutement des inspecteurs de la jeunesse et des sports

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie.

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

Concours externe

Concours

1JSE

Spécialité/discipline

R0000

Epreuve

102

Matière

8645

Concours interne

Concours

1JSI

Spécialité/discipline

R0000

Epreuve

102

Matière

2646

